

# Procès-verbal

*Assemblée Générale du 25 mai 2010*

Présents : F. Walpen (maire)

Comité : A. Burri, D. de Castelberg, M. Fassbind, M. Honegger (PV), P. Tosi  
J. Locher, F. Reverdin, G. Spescha, F. Lombard, O. Urfer

Vérificateurs : D. Serdaly, P. Dayer

Membres : Les membres de l'association présents à l'assemblée sont estimés à 100 personnes.

Excusés : B. Grandjean-Kyburz / E. Biederman (conseillers administratifs)

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de Monsieur Jean Locher.

Mr. Walpen prend la parole afin d'exposer les enjeux du projet de déclassement prévu dans le quartier de Conches par le plan directeur communal.

## 1) Approbation du PV de l'Assemblée Générale précédente

Le procès-verbal de la précédente Assemblée Générale du 13 mai 2009 est lu in extenso et à haute voix par G. Spescha. Cette dernière remercie le secrétaire de l'association, M. Honegger, pour son procès-verbal.

Après lecture, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

## 2) Rapport du président

Le président J. Locher présente le rapport d'activité 2009/2010 à l'assemblée.

Le comité s'est réuni 4 fois durant l'année écoulée. Le repas annuel du comité a eu lieu le 21 janvier 2009 au restaurant du Vallon.

Le 10 octobre 2009 a été organisé le repas automnal habituel. Pour cette édition, les fournitures ont été revues légèrement à la hausse afin de permettre le service de plusieurs dizaines de litres de soupe de courge, 700 crêpes, ainsi que 2500 raclettes. Le comité remercie Mr. Thierry Magnin pour la fourniture de 130kg de courges. A noter qu'un dysfonctionnement du four à raclette géant a été constaté et obligera le comité à revoir le système d'exploitation.

L'AIC a rencontré le Conseil Administratif de la Commune le 1<sup>er</sup> décembre 2009 et l'a remercié pour la qualité d'écoute et le bon accueil qu'il réserve à notre association. Les représentants du comité ont évoqué les éléments suivants à améliorer : Parking sauvage sur le chemin Dupuy à cause de l'école voisine, accélérer la création de la zone 30 au chemin de Conches, mise en garde sur la nécessité d'agrandir l'école de Conches, révision du concept de ralentisseurs et places de parc sur le chemin G. Werner et amélioration de la sécurité pour les deux-roues sur le chemin Naville. Le Conseil Administratif a, en outre, donné son accord de principe concernant le subventionnement de la manifestation prévue pour le centenaire de l'école de Conches.

En ce qui concerne les 60 ans de l'AIC ainsi que des 100 ans de l'école de Conches, l'association envisage une réédition augmentée de la plaquette existante sur l'histoire du quartier qui avait été réalisée dans les années 80, ainsi qu'une grande Fête de quartier dans le préau de l'école avec un repas de type traiteur, ouvert aux anciens élèves de l'école et aux habitants de Conches. Les dates sont prévues soit dans la première quinzaine de mai ou deuxième quinzaine de septembre 2013. Le comité demande formellement aux membres leur approbation sur le concept de Fête tel que défini ci-dessus.

**VOTE : Le principe de Fête et édition d'une plaquette pour le centenaire de l'école est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale.**

3) Rapport du trésorier et des vérificateurs des comptes

M. Fassbind présente l'état financier de l'association et les projets exécutés en 2009.

Le compte d'exploitation et le bilan de l'association sont présentés à l'Assemblée Générale, qui en prend connaissance. Les bénéfices de l'exercice 2009 se montent à 1'019.90.- CHF. Le trésorier remercie les membres qui ont payé leur cotisation.

Les vérificateurs des comptes pour l'exercice sous revue étaient Messieurs Denis Serdaly et Pierre Dayer. Ce dernier présente le rapport à l'Assemblée Générale, qui en prend connaissance.

Les vérificateurs remercient le trésorier pour la bonne tenue des écritures et recommandent l'acceptation des comptes.

4) Approbations et décharge au comité

Après audition des différents rapports, le président demande à l'Assemblée Générale de bien vouloir voter l'approbation des rapports, des comptes et la décharge au comité.

**VOTE : Les rapports sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.**

**VOTE : Les comptes sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.**

**VOTE : La décharge est votée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.**

Le président remercie l'assemblée pour ces votes.

5) Modification des statuts de l'AIC

Le président présente une proposition de modification des statuts de l'association afin de répondre aux problèmes de coordination entre entités associatives existantes ou en cours de création, tels que Four à pain, Chorale, Piscines et autres. Le texte suivant est présenté dans ce sens :

Chapitre 2, art.16 « Sur invitation du Comité, les Présidents des autres associations poursuivant à Conches des buts assimilés à ceux poursuivis par l'AIC, peuvent assister aux séances du Comité. Ils n'ont pas de voix délibératives. »

**VOTE : L'article modifié est accepté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.**

6) Fixation de la cotisation annuelle

Le président demande à l'Assemblée Générale de bien vouloir voter pour reconduire la cotisation annuelle de l'association à sa valeur de 10.- francs.

**VOTE : Ce montant est voté à l'unanimité moins une abstention par l'Assemblée Générale.**

7) Election du comité

Les membres suivants du comité démissionnent :

Néant

Les membres suivants du comité ne se représentent pas:

Néant

Les membres suivants du comité se représentent:

Mesdames P. Tosi, D. de Castelberg, G. Spescha

Messieurs A. Burri, M. Fassbind, M. Honegger, F. Lombard, J. Locher, F. Reverdin,  
O. Urfer.

Nouvelles admissions au comité:

Néant

**VOTE :** Le comité est élu à l'unanimité.

Le président présente la liste des vérificateurs de comptes, soit Messieurs Denis Serdaly et Pierre Dayer, et demande de procéder à leur réélection.

**VOTE :** Les vérificateurs de comptes sont élus à l'unanimité.

Le président remercie l'assemblée pour ces votes.

### 8) Projet de grands immeubles à Conches

J. Locher présente le projet de déclassement prévu par le plan directeur communal sur terrains situés entre la route de Malagnou et le chemin des Bougeries. Le plan directeur communal est issu des directives établies par le plan directeur fédéral et cantonal. Le déclassement de ces terrains de zone 5 (villa) en zone de développement 3 permettrait la construction d'immeubles de grands gabarits, soit rez-de-chaussée + 7 + attique.

Il rappelle que l'article 2 des statuts de l'AIC définit un rôle relativement limité concernant la défense des intérêts du quartier. Dans ce sens, J. Locher pose la question à l'Assemblée Générale si elle estime devoir s'opposer au projet de déclassement, ne rien faire, ou pousser vers une densification de ces parcelles en maintenant la zone 5 (villa) actuelle. Un débat s'engage :

- Prix des terrains : Un intervenant demande à l'AIC de se renseigner sur le prix de vente des terrains appartenant à l'université (environ 14'000m2) à l'état afin de vérifier si les 1000 frs/m2 ont été respectés.
- Infrastructure 1 : Une intervenante demande si le programme d'affectation est déjà défini à ce stade (école, administratif etc...). J. Locher confirme par la négative.
- Infrastructure 2 : Un intervenant précise que l'école de Conches ne peut en aucun cas absorber la totalité des nouveaux élèves issus de centaines de logements supplémentaires. La construction d'une nouvelle école semble dès lors inéluctable sur les terrains déclassés.
- Ilots de nature : Un intervenant développe l'idée de préserver Conches en tant qu'ilot de nature à partager avec la population en général, position nettement plus défendable que de vouloir préserver la zone villa.
- Circulation : Divers intervenants évoquent les problèmes de circulation très importants générés par la construction de centaines d'appartements. Il en découle qu'il semble difficile d'accepter le principe d'un déclassement sans savoir si ces problèmes peuvent être résolus de manière judicieuse.
- Zone 3 de développement : Un intervenant demande si le principe même de déclassement en zone 3 de développement n'implique pas automatiquement un besoin de l'état en surfaces administratives. L'AIC vérifiera ce point.
- Ceinture verte : Une intervenante estime qu'il est difficile de s'opposer au projet de déclassement alors que les Conchois sont déjà favorisés. Un autre intervenant estime que les Conchois se sont battus depuis longtemps pour la préservation de la ceinture verte autour de la ville, et qu'ils devraient continuer à le faire afin de ne pas jeter aux oubliettes le patrimoine historique légué par leurs prédécesseurs.

- Prix des terrains bis : Un intervenant pense que le vrai problème est le prix du terrain fixé à 1000.-frs/m2, bien en-dessous du prix du marché à 1400.-frs/m2, ce qui revient à considérer le déclassement des terrains à une semi-expropriation.

Après le débat, l'Assemblée Générale composée de 100 personnes est prête pour le vote.

Question 1 : Approuvez-vous le projet de déclassement de ces terrains ?

**VOTE : NON à l'unanimité moins 4 abstentions**

Question 2 : Voulez-vous vous opposer au projet de déclassement ?

**VOTE : OUI à l'unanimité moins 1 abstention**

Le président remercie l'assemblée pour ces votes.

Le comité propose de contacter Maître Membrez afin d'aider à formuler les oppositions. Une discussion s'engage sur la méthode de sélection concernant l'aide juridique souhaitée. Il est finalement décidé que la procédure sera discutée entre les membres après la clôture de l'Assemblée générale.

J. Locher précise que nous avons jusqu'au 2 juin pour formuler les oppositions au projet de déclassement. Les lettres peuvent être envoyées en courrier A directement à l'adresse indiquée dans la notice distribuée par le Comité, avec copie à J. Locher pour assurer une bonne information transversale. L'AIC rédigera de toute urgence, en parallèle, un courrier similaire, afin que Mr. Walpen puisse en donner lecture devant le Grand Conseil avant le vote des autorités.

### 9) Questions et divers

- Zone 30 ch. de Conches : Un intervenant évoque son désaccord avec la création d'une zone 30 et rappelle que ce point avait déjà été soulevé l'année dernière. J. Locher précise que les avis des riverains du ch. de Conches sont très divergents sur ce point et que le Comité a pris parti de favoriser l'harmonisation contrôlée des zones de circulation secondaires dans le quartier. Le même intervenant signale la prolifération de toiles verte disgracieuses en PVC tissé sur les haies du quartier et demande à l'AIC et à la Commune de faire le nécessaire afin d'enrayer le phénomène.
- Malagnou : Un intervenant revient sur le défaut de signalisation du tourner à gauche sur le ch. des Bougeries en venant de la route de Malagnou (côté France).
- Rondeau des Bougeries : Un intervenant demande si le Rondeau des Bougeries est un giratoire ou un carrefour. J. Locher confirme que c'est un carrefour malgré la petite berme centrale.
- Nouveaux habitants : Une intervenante estime que les nouveaux habitants ne reçoivent pas assez d'information sur le quartier. J. Locher est surpris et confirme que divers documents sur le fonctionnement et les services de la Commune sont normalement transmis aux arrivants.
- Chemin Dupuy : Un intervenant informe l'assemblée qu'il fera opposition aux nouveaux trottoirs du chemin Dupuy. J. Locher précise que ces trottoirs sont la réponse logique aux problèmes de parking sauvage des usagers de l'école voisine. Une autre intervenante s'estime pour sa part très satisfaite des nouveaux aménagements prévus.

La séance est levée à 22h10, suivi d'une verrée.